FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROCES-VERBAL

DIRECTION NATIONALE DU CONTROLE DE GESTION

COMMISSION FEDERALE DE CONTROLE DES CLUBS

Réunion du 17 novembre 2026

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale de Contrôle des Clubs de la D.N.C.G..
Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier recommandé.

US CRETEIL FOOTBALL (National 1), ANDREZIEUX BOUTHEON FC (National 1), SAS EPINAL (National 1), VOLTIGEURS DE CHATEAUBRIANT (National 1), US CHANTILLY (National 1), OM FEMININES (Arkema Première Ligue) et SC BASTIA (Ligue 3).

DECISION : Accepte le budget en l'état.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

GOAL FC (National 1), VFC LA ROCHE SUR YON (Ligue 3), ANGOULEME CFC (National 1) et SC AUBAGNE AIR BEL (Ligue 3).

DECISION : Encadrement de la masse salariale.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

TOULON METROPOLE FUTSAL (D1 Futsal).

DECISION : Sursis à statuer.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖